

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/12/2022

Dossier complet le :

23/12/2022

N° d'enregistrement :

2022_6862

1. Intitulé du projet

Valorisation écologique du site de Lesquin (boisement)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CCI Grand Lille

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Grégory MARCAILLE

RCS / SIRET

1 3 0 0 2 2 7 1 8 0 0 0 1 4

Forme juridique

Etablissement Public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Article 47-Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	C)- Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser un boisement de rapport d'une superficie totale d'environ 4 ha, dont 0,3 ha sont déjà plantés de bosquets. Ces plantations permettront : de créer des zones sans apports d'intrants, de favoriser le développement de la biodiversité, de créer des puits de carbone, d'étoffer la trame verte et de créer des continuum écologiques,

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Lil'Aéroparc de Lesquin, la CCI a acquis 224 599 m² de foncier à urbaniser par voie amiable et morcelé dans le périmètre opérationnel (Photo aérienne Annexe n°1). En juin 2019, la Mel a classé au PLU 2 ce foncier, en agricole, afin de protéger le périmètre des champs captants de la Métropole.

Face au changement climatique, à la préservation de la ressource en eau, la reforestation de foncier apparaît comme une démarche vertueuse s'inscrivant pleinement dans la démarche REV3. Elle permettrait de stocker du carbone, améliorer la qualité de l'air (réduction des particules fines), de restaurer des habitats favorables à la biodiversité forestière et, en milieu urbain, de réduire les canicules estivales.

Sur ces terrains, il est envisagé de créer un boisement sur 4ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux porteront sur le boisement de 4ha, ce boisement sera implanté dans des parcelles non utilisables pour un usage agricole :

- Zone A : au Nord-Est du site : friche industrielle anciennement bétons de France- Nord Alsace (parcelle AR57), surface : 12 670 m²
- Zone B : au centre du site : morcelée par des zones de bosquets (parcelle AR63), surface : 10 885 m² (il s'agira de planter en complément des bosquets déjà existants)
- Zone C : au Nord du site : parcelles qui bordent la M 655, dont la largeur varie de 15 à 30 m, surface : 16 200 m² (cf plan page 12).

Le démarrage de ces travaux est envisagé au premier trimestre 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autre

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces cadastrales: Parcelle AR57 : 12 673 m2 Parcelle AR63 : 10 810 m2 Parcelle AR89 : 551 m2 Parcelle AR270 : 1 002 m2 SURFACE TOTALE : 39 105 M2	Parcelle AR271 : 2 332 m2 Parcelle AR272 : 9 529 m2 Parcelle AR 268 : 1 244 m2 Parcelle AR 273 : 964 m2

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Le site est situé au sud de Lille à Lesquin entre les autoroutes A1 et A23 et plus précisément au Sud de la RD 655 et au Nord de l'aéroport et à proximité immédiate du CRT de Lesquin.

Entre la route de l'aéroport, la rue de la Drève, la rue des 2 tilleuls.

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Lesquin

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 1 : Marais d'Ennevelin à Cysoing (n° 310013750) qui se situe à environ 2.2 km au Sud Est du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Il se situe dans le périmètre du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lesquin. (plan de prévention du bruit dans l'environnement de la MEL approuvé en avril 2022) Il est pour partie en zone B (zone de bruit fort où $L_{den} < 70$ et dont la limite extérieure est comprise entre L_{den} 65 et 62 ou zone dont la valeur IP est comprise entre 96 et 89) et en zone C (zone de bruit modéré comprise entre la limite extérieure de la zone B ou IP=89 et une limite comprise entre L_{den} 57 et 55 ou IP entre 84 et 72)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans la zone tampon d'un site classé au patrimoine de l'UNESCO. Le périmètre de protection d'un monument historique (AC1) le plus proche est celui d'une motte féodale (ID 1910152682) à environ 1 km au Sud.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune n'est pas localisée dans un territoire soumis à un risque important d'inondation (TRI). La commune de Fretin est située dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marque approuvé le 02 octobre 2015. Le site est en dehors des zones de prescriptions et d'interdictions. La commune de Fretin n'est pas soumise à un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La nappe des calcaires carbonifères est classée en zone de répartition des eaux en raison de sa surexploitation. La commune de Fretin est incluse dans cette ZRE au regard d'une profondeur de 50 mètres par rapport au terrain naturel, profondeur à partir de laquelle des dispositions relatives à la répartition des eaux s'appliquent
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Périmètre partiel des champs captants
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est à environ 4.6 km au Sud Est du site : il s'agit du site de la Plaine de Vertain (59 SI 21) à Templeuve.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est situé à un peu plus de 10 kilomètres du Site d'intérêt communautaire français le plus proche (Zone de Protection Spéciale - FR3112002 - Les "Cinq Tailles")
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche se situe à environ 1 km à l'Est du site : Champ de bataille de la plaine de Bouvines (59SC16)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Il n'est pas déficitaire, les déblais compensant les remblais nécessaires.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Suite à l'étude réalisée au cours de l'été 2022 (diagnostic en Annexe 8), actuellement, l'intérêt écologique du site est assez limité avec la dominance des espaces cultivés qui ne permet pas la nidification d'espèces d'oiseaux sur le site et ne permet le développement que d'espèces végétales communes. En effet, le projet intègre la conservation de la bande boisée au nord (limite de propriété) et du chemin rural (avec un réaménagement de ce dernier) ainsi que différentes mesures comme la création d'espaces verts en accompagnement des voies de déplacements.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus proche est le site FR3112002 - Les « Cinq Tailles » désigné au titre de la Directive Oiseaux et faisant l'objet d'un DOCOB (document d'objectifs). Il est situé à un peu plus de 10 kilomètres du secteur d'étude. Aucune espèce ni habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur le site d'étude. Les habitats ne sont par ailleurs pas favorables aux espèces ayant justifié la désignation des sites d'intérêt communautaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans la ZNIEFF du Marais d'Ennevelin à Cysoing (n° 310013750), il n'y aura donc pas d'incidence de l'installation sur les habitats définis dans le cadre de cette ZNIEFF. Aucune espèce patrimoniale ou déterminante de ZNIEFF n'a été recensée lors du diagnostic écologique (diagnostic en Annexe 8)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aucun mouvement de terrain, aucune cavité. L'exposition sismique est de niveau 2 (faible). Le risque lié aux retrait-gonflement des argiles est faible. Le site est dans une zone potentiellement sujette aux inondations de caves.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
Nuisances	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

Lille

le,

15 Décembre 2022

Signature

